

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 24 novembre 2010 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs, Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Donald Mailly, Normand Pagé et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Chantal Laliberté, aménagiste et madame Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2010 et des procès-verbaux des séances spéciales tenues les 14 octobre, 1^{er} novembre et 15 novembre 2010
4. Dépôt des procès-verbaux des séances des comités administratifs tenues les 1^{er} et 15 novembre 2010
5. Liste des comptes à payer
6. Listes des chèques émis au mois d'octobre 2010
7. Dépôt de la correspondance
8. Rapport du comité de transport
9. Adoption de la structure tarifaire au 1^{er} janvier 2011
10. Service des jours de fêtes pour l'année 2011
11. Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2011
12. Autorisation pour l'impression d'horaires
13. Mandat à monsieur Fernand Courcelles et engagement des pointeurs
14. Système OPUS – Entente de service AQTIM / ITSMMax pour la fourniture de matériel – Entente de service pour le support à la production
15. Autorisation de paiement – Entente de service AQTIM / ITSMMax pour le support à la production – Système OPUS
16. Autorisation de paiement – Mise en service et support à la production – Fourniture matériel – Système OPUS
17. Autorisation de paiement – Répartition des dépenses des tests intégrés à Valence en juin et octobre 2010 – Dépenses ITSMMax et AQTIM

18. Résolution en réponse à la résolution de la MRC de D'Autray demandant au ministre des Transports la dissolution du CRT de Lanaudière
19. Adoption du règlement numéro 113-21 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 2, 3, 9, 11, 20, 22 et le trajet des circuits numéros 2 et 3
20. Adoption du règlement numéro 114-18 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19a et 35
21. Contrat du transport adapté
22. Impression de billets pour le transport adapté
23. Demande d'interconnexion pour le « Brunch » de Noël de l'Association des personnes handicapées visuelles du Sud de Lanaudière (APHVSL) le 5 décembre 2010 et demande dérogation de madame Gisèle Charette pour le 25 décembre 2010
24. Achat d'une caméra pour le terminus
25. Publicité carte OPUS
26. Publicité à l'occasion des Fêtes
27. Publicité dans La Revue - Journée internationale des bénévoles
28. Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté
29. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2010
30. Affectation de surplus réservé aux recettes 2011
31. Adoption des prévisions budgétaires 2011
32. Programme quinquennal d'immobilisations 2011-2012-2013-2014-2015
33. Tourisme des Moulins – Bilan des activités 2010 et prévisions budgétaires 2011
34. CLDEM – Participation financière pour l'année 2011
35. Dépôt du rapport d'audit de communication réalisé par la firme Octane Stratégies communications et autorisation de paiement
36. Autorisation de paiement à la firme Plania inc. – Analyse, rédaction et cartographie dans le cadre de l'élaboration du règlement de modification numéro 97-33 de la MRC Les Moulins
37. Autorisation de paiement à l'entreprise EnviroServices – Études environnementales associées aux travaux reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier
38. Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche – Règlement d'emprunt numéro 119

39. Autorisation de signature et mandat à la firme Evancic Perreault Robertson (EPR), comptables généraux accrédités - Proposition concernant la saisie des informations financières relatives au budget 2011 pour le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT)
40. Résolution autorisant la signature d'une entente avec les MRC de la couronne Nord concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord
41. Engagement de monsieur Charles Dubuc à titre d'employé contractuel de la MRC les Moulins
42. Indexation des salaires
43. Nomination des délégués de comté
44. Entretien du terminus
45. Entretien des abribus
46. Entretien des locaux du 148, rue Saint-André
47. Entretien du système de climatisation et de chauffage au 148, rue Saint - André et au Terminus
48. Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour 2011
49. Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-31 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir une nouvelle aire d'affectation industrielle au sud de l'Autoroute 640 sur le territoire de la Ville de Terrebonne
50. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-118, 1001-120, 1001-132, 1001-134, 1001-135 et 1001-136 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-008 de la Ville de Terrebonne
51. Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2010
52. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 17 novembre 2010
53. Rapport du Comité d'aménagement
54. Projet Hexagone –Portail des ressources culturelles Hexagone
55. Autorisation de paiement - Aide financière de la MRC Les Moulins au projet : Éco-projets pour une communauté verte : Versement d'une subvention au Carrefour jeunesse-emploi Des Moulins
56. Publicité – Nouveaux circuits
57. Demande de dérogation de madame Véronique Dionne pour environ 8 semaines, à Montréal
58. Période de questions

59. Clôture de la séance

7583-11-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7584-11-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7585-11-10 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2010 et des procès-verbaux des séances spéciales tenues les 14 octobre, 1^{er} novembre et 15 novembre 2010

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2010 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE les procès-verbaux des séances spéciales tenues les 14 octobre, 1^{er} novembre et 15 novembre 2010 soient trouvés conformes et en conséquence approuvés tels que proposés.

ADOPTÉ

7586-11-10 Dépôt des procès-verbaux des séances des comités administratifs tenues les 1^{er} et 15 novembre 2010

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE les procès-verbaux des séances du comité administratif tenues les 1^{er} et 15 novembre 2010 soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉ

7587-11-10 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la listes des comptes à payer pour la MRC au montant de 864 000,66\$ pour le mois de novembre 2010 soit et est acceptée (annexes « *Comptes à payer novembre 2010* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-120 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 864 000,66\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7588-11-10 Listes des chèques émis au mois d'octobre 2010

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Normand Pagé et

résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre pour un montant de 2 167 416,02\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Octobre 2010* »).

ADOPTÉ

7589-11-10 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Novembre 2010* »).

ADOPTÉ

7590-11-10 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7591-11-10 Adoption de la structure tarifaire au 1^{er} janvier 2011

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE les tarifs pour le transport en commun et le transport adapté soient et sont approuvés à compter du 1^{er} janvier 2011, tels que décrits à l'annexe "A" jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7592-11-10 Service des jours de fêtes pour l'année 2011

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le service du samedi soit offert pour les jours de fêtes suivants:

2 janvier 2011
22 avril 2011
25 avril 2011
23 mai 2011
24 juin 2011
1^{er} juillet 2011
5 septembre 2011
10 octobre 2011
25 décembre 2011
26 décembre 2011

ADOPTÉ

7593-11-10 Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent encourager la promotion de la sécurité sur les routes lors des fêtes de Noël et du Nouvel An;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accorde la gratuité du passage les 24, 25 et 31 décembre 2010 et le 1^{er} janvier 2011 pour tous les départs prévus à l'horaire afin d'assurer la sécurité sur les routes, et ce, tant pour le transport en commun que pour le transport adapté.

ADOPTÉ

7594-11-10 Autorisation pour l'impression d'horaires

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'imprimerie *L'Impression*, datée du 9 novembre 2010, au montant de 5 195,00\$, incluant les taxes, pour l'impression de 71 000 horaires;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission reçue de l'imprimerie *L'Impression* soit et est retenue pour l'impression de 71 000 horaires, au montant de 5 195,00\$, incluant les taxes, conformément à la soumission présentée par l'imprimerie *L'Impression*, en date du 9 novembre 2010.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer, sur réception de la facture, un montant de 5 195,00\$, incluant les taxes, à l'imprimerie *L'Impression*, pour l'impression de 71 000 horaires.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-121 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 195,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Impression titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7595-11-10 Mandat à monsieur Fernand Courcelles et engagement des pointeurs

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'effectuer une évaluation des temps de parcours des circuits numéros 2, 3, 5 et 8;

CONSIDÉRANT le compte d'honoraires de monsieur Fernand Courcelles, consultant en transport, datée du 3 novembre 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins accepte le compte d'honoraires de monsieur Fernand Courcelles, consultant en transport, pour faire effectuer l'évaluation des temps de parcours des circuits numéros 2, 3, 5 et 8, pour un montant de 4 600,00\$, tel que soumis par monsieur Fernand Courcelles dans une lettre datée du 3 novembre 2010, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit et est autorisé à payer les services des pointeurs, au tarif horaire de 13,00\$, pour ladite évaluation des temps de parcours qui a eu lieu du 25 au 28 octobre 2010 inclusivement, pour un montant n'excédant pas 3 573,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-122 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 8 173,00\$, poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7596-11-10

Système OPUS – Entente de service AQTIM / ITSMMax pour la fourniture de matériel – Entente de service pour le support à la production

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adhéré au projet métropolitain de cartes à puce;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a retenu le système ITSMMax pour l'ensemble de ses équipements de perception;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu avec tous les organismes concernés par le système ITSMMax que ce soit l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) qui les représente auprès des différents partenaires impliqués, dont en particulier la Société de transport de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a conclu avec l'AQTIM et les autres organismes concernés, une entente relative à l'intégration et au déploiement du système ITSMMax;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente l'Association s'engageait à prendre les mesures nécessaires pour conclure une entente avec ITSMMax quant à l'hébergement et à la maintenance d'un système de production, le traitement de données et le transfert au système central;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la connectivité du système ITSMMax avec le système OPUS, deux (2) ententes impliquant l'AQTIM et ITSMMax Solution inc. sont nécessaires à savoir : une entente concernant la fourniture d'équipements et une entente concernant le service pour le support à la production;

CONSIDÉRANT QUE l'AQTIM agit pour et au nom des organismes concernés par le système ITSMMax, ces derniers doivent entériner les deux ententes prévues;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a pris connaissance des ententes et se déclare satisfait;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte que le CRT de Lanaudière entérine l'entente entre l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal et ITSMa Solution inc. concernant la fourniture d'équipements pour assurer la connectivité du système ITSMa avec le système OPUS.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte que le CRT de Lanaudière entérine l'entente entre l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal et ITSMa Solutions inc. concernant le service pour le support à la production pour assurer la connectivité du système ITSMa avec le système OPUS.

ADOPTÉ

7597-11-10 Autorisation de paiement – Entente de service AQTIM / ITSMa pour le support à la production – Système OPUS

CONSIDÉRANT la facture numéro VP-1078, datée du 8 novembre 2010, transmise par l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM), à la MRC Les Moulins, dans le cadre de l'entente de service entre l'AQTIM et ITSMa pour le support à la production, relativement au système OPUS, au montant de 4 612,95\$, excluant les taxes, pour chacun des mois de novembre et décembre 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 9 225,90\$, excluant les taxes, à l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM), dans le cadre de l'entente de service entre l'AQTIM et ITSMa pour le support à la production, relativement au système OPUS et ce, pour les mois de novembre et décembre 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-123 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 9 225,90\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-970 «*Contribution AQTIM*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7598-11-10 Autorisation de paiement – Mise en service et support à la production – Fourniture matériel – Système OPUS

CONSIDÉRANT la facture numéro VP-1072, datée du 2 novembre 2010, transmise par l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM), à la MRC Les Moulins, dans le cadre de l'entente de service entre l'AQTIM et ITSMa relativement au système OPUS, pour la mise en service et support à la production ainsi que la fourniture de matériel, au montant de 26 438,40\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer, un montant de 26 438,40\$, excluant les taxes, à l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM), dans le cadre de l'entente de service entre l'AQTIM et ITSMMax relativement au système OPUS, pour la mise en service et support à la production ainsi que la fourniture de matériel.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-124 émis par le secrétaire-trésorier au montant mensuel de 26 438,40\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-970 «*Contribution AQTIM*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7599-11-10 Autorisation de paiement – Répartition des dépenses des tests intégrés à Valence en juin et octobre 2010 – Dépenses ITSMMax et AQTIM

CONSIDÉRANT la facture numéro VP-1087, datée du 11 novembre 2010, transmise par l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM), à la MRC Les Moulins, relative à la répartition des dépenses des tests intégrés à Valence en juin et octobre 2010 (dépenses ITSMMax et AQTIM), au montant de 18 406,17\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer, un montant de 18 406,17\$, incluant les taxes, à l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM), relative à la répartition des dépenses des tests intégrés à Valence en juin et octobre 2010 (dépenses ITSMMax et AQTIM).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-125 émis par le secrétaire-trésorier au montant mensuel de 18 406,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-970 «*Contribution AQTIM*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7600-11-10 Résolution en réponse à la résolution de la MRC de D'Autray demandant au ministre des Transports la dissolution du CRT de Lanaudière

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-09-273, adoptée par la Municipalité régionale de comté de D'Autray le 8 septembre 2010, à l'effet d'aviser le ministre des Transports de son intention de demander la dissolution du Conseil régional de transport de Lanaudière («CRTL»), conformément au décret 1118-2004, soit à compter du 29 août 2015;

CONSIDÉRANT les objectifs à l'origine de la constitution du CRTL aux termes du décret 1007-2002, adopté le 28 août 2002;

CONSIDÉRANT QUE selon le décret, l'entente constitutive se termine le 28 août 2010 et qu'à son terme elle est reconduite pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray doit demeurer membre du Conseil régional de transport de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins considère l'importance d'avoir une structure administrative telle que le CRTL pour l'organisation régionale du transport collectif dans une région en pleine expansion démographique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu et qu'il est essentiel, pour les communautés locales, que le CRTL poursuive l'organisation du service régional de transport collectif de personnes dans la région de Lanaudière, après le 28 août 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la MRC Les Moulins de s'opposer formellement à la demande de dissolution du CRTL formulée par la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports vise le regroupement des organismes de transport et la régionalisation des services d'une communauté;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le ministre des Transports soit avisé que la MRC Les Moulins s'oppose avec vigueur à la demande de dissolution du CRTL qui a été formulée par la MRC de D'Autray, le 8 septembre 2010, aux termes de sa résolution numéro 2010-09-273.

QUE le ministre des Transports soit avisé que la MRC demande le maintien de la MRC de D'Autray au sein du Conseil régional de transport de Lanaudière.

QU'une copie vidimée de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, au ministre responsable de la région de Lanaudière, au CRTL et aux autres MRC qui en font partie.

ADOPTÉ

7601-11-10 Adoption du règlement numéro 113-21 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 2, 3, 9, 11, 20, 22 et le trajet des circuits numéros 2 et 3

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-21 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 2, 3, 9, 11, 20, 22 et le trajet des circuits numéros 2 et 3.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7602-11-10 Adoption du règlement numéro 114-18 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19a et 35

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 114-18 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19a et 35.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7603-11-10 Contrat du transport adapté

CONSIDÉRANT la décision de Transport adapté des Moulins de mettre fin à ses activités dès le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 48.39 de la *Loi sur les transports*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a déclaré sa compétence à l'égard du transport adapté par la résolution numéro 4666-10-02;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Lanau Bus s.e.c. pour offrir le service de transport adapté à compter du 1^{er} janvier 2011;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un contrat pour la fourniture du service de transport adapté pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2011 avec Lanau Bus s.e.c.

ADOPTÉ

7604-11-10 Impression de billets pour le transport adapté

CONSIDÉRANT la soumission datée du 22 novembre 2010 de l'imprimerie *L'Impression*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'imprimerie *L'Impression*, pour l'impression de 600 feuilles de 6 billets chacune pour la catégorie « ordinaire » et de 1 200 feuilles de 6 billets chacune pour la catégorie « réduit », et ce, pour le transport adapté, pour un montant de 702,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission datée du 22 novembre 2010 de l'imprimerie *L'Impression*.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer, sur réception de la facture, un montant de 702,00\$, incluant les taxes, à l'imprimerie *L'Impression*, pour l'impression de billets pour le transport adapté.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-126 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 702,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «Transport en

commun - Impression des titres-horaires», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7605-11-10 Demande d'interconnexion pour le « Brunch » de Noël de l'Association des personnes handicapées visuelles du Sud de Lanaudière (APHVSL) le 5 décembre 2010 et demande de dérogation de madame Gisèle Charette pour le 25 décembre 2010

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Tremblay, coordonnatrice pour l'Association des Personnes Handicapées visuelles du Sud de Lanaudière (APHVSL), a déposé une demande d'interconnexion afin de permettre à ses membres habitant au Nord de la région, de participer à la fête de Noël qui prendra la forme d'un « brunch », dimanche le 5 décembre 2010, de 11h00 à 15h30, au Club de Golf le Portage, à l'Assomption;

CONSIDÉRANT QUE madame Gisèle Charette, mère de madame Gracia Cousineau, utilisatrice du transport adapté, a déposé une demande afin de permettre à cette dernière, de se rendre à Blainville, samedi le 25 décembre 2010, de 14h00 à 22h00;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande d'interconnexion présentée par madame Nathalie Tremblay, coordonnatrice pour l'Association des Personnes Handicapées visuelles du Sud de Lanaudière (APHVSL), afin de permettre à ses membres habitant au Nord de la région, de participer à la fête de Noël qui prendra la forme d'un « brunch », dimanche le 5 décembre 2010, de 11h00 à 15h30, au Club de Golf le Portage, à l'Assomption.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation présentée par madame Gisèle Charette, afin de permettre à sa mère, madame Gracia Cousineau, utilisatrice du transport adapté, de se rendre à Blainville, samedi le 25 décembre 2010, à 14h00, conditionnellement à ce que le CIT des Laurentides accepte d'effectuer le transport pour le retour à 22h00.

ADOPTÉ

7606-11-10 Achat d'une caméra pour le terminus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'une caméra pour le terminus;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise MontréalSoft, datée du 16 novembre 2010, au montant de 730,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise MontréalSoft, datée du 16 novembre 2010, au montant de 730,00\$, excluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-127 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 730,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-726 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7607-11-10 Publicité carte OPUS

CONSIDÉRANT le déploiement imminent de la carte OPUS et de la gratuité pour les 65 ans et plus et qu'il y a lieu d'en faire la publicité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans Le Trait d'Union pour un montant de 792,00\$, excluant les taxes et dans La Revue pour un montant de 835,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-128 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 627,00\$, poste budgétaire 2190-341, « *Publicité, information* », excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7608-11-10 Publicité à l'occasion des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent offrir leurs voeux aux usagers du transport en commun et du transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité est accordée dans les autobus les 24, 25 et 31 décembre 2010 et le 1^{er} janvier 2011 et qu'il y a lieu d'en faire la publicité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans Le Trait d'Union pour un montant de 792,00\$, excluant les taxes et dans La Revue pour un montant de 835,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-129 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 627,00\$, poste budgétaire 2190-341, « *Publicité, information* », excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7609-11-10 Publicité dans La Revue - Journée internationale des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent souligner la *Journée internationale des bénévoles*;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans La Revue, édition du 1^{er} décembre 2010, pour un montant de 685,00\$, excluant les taxes, pour souligner la *Journée internationale des bénévoles*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-130 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 685,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7610-11-10 Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté

CONSIDÉRANT les modalités d'application du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la contribution financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté sera de 698 709\$ sur un budget total de 1 299 165\$, pour l'année financière 2011.

ADOPTÉ

7611-11-10 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2010

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2010 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7612-11-10 Affectation de surplus réservé aux recettes 2011

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QU'une somme de 750 000\$, provenant du surplus réservé, soit et est affectée aux recettes pour l'exercice 2011.

ADOPTÉ

7613-11-10 Adoption des prévisions budgétaires 2011

Après étude par le conseil,

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2011 pour un total de 23 924 063\$, dont 18 524 046\$ au transport en commun et 1 299 165\$ au transport adapté soient et sont adoptées.

QUE le document intitulé «*MRC Les Moulins - Prévisions budgétaires 2011*» fasse

partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des municipalités le montant des quotes-parts respectives indiquées au document susmentionné.

ADOPTÉ

7614-11-10 Programme quinquennal d'immobilisations 2011-2012-2013-2014-2015

Après étude par le conseil,

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le document intitulé « *MRC Les Moulins - Programme quinquennal d'immobilisations 2011-2012-2013-2014-2015* » fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7615-11-10 Tourisme des Moulins – Bilan des activités 2010 et prévisions budgétaires 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du bilan des activités 2010 et les prévisions budgétaires 2011 de Tourisme de Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a versé à Tourisme des Moulins la somme de 200 000\$ au cours de l'année 2010;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le bilan des activités 2010 et les prévisions budgétaires 2011 de Tourisme des Moulins soient et sont acceptés pour dépôt.

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Tourisme des Moulins la somme 200 000\$ répartie en trois (3) versements égaux en mars, juin et septembre 2011.

ADOPTÉ

7616-11-10 CLDEM – Participation financière pour l'année 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 5509-05-05, a autorisé le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, à signer une entente de gestion en matière de développement local entre la MRC et le Centre local de développement économique des Moulins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 de ladite entente, la MRC s'engage à contribuer au financement du CLDEM et à informer le CLDEM, en novembre de chaque année, du montant de la contribution des municipalités locales et du montant de la contribution gouvernementale estimée pour la prochaine année;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au CLDEM, un montant de 715 000\$ en contribution municipale et de 544 900\$ provenant de

la contribution gouvernementale pour l'année 2011. Les déboursés seront faits conformément à l'article 3.1.2.2 de l'entente de gestion en matière de développement local.

ADOPTÉ

7617-11-10 Dépôt du rapport d'audit de communication réalisé par la firme Octane Stratégies communications et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7409-05-10, adoptée le 11 mai 2010, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Octane Stratégies communications, pour la réalisation d'un audit de communication, au montant de 7 590,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la réalisation de l'audit de communication susmentionné;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 26 octobre 2010, au montant de 7 590,00\$, excluant les taxes, relativement audit mandat;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le rapport d'audit de communication réalisé par la firme Octane Stratégies communications soit et est accepté pour dépôt.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Octane Stratégies communications, la somme de 7 590,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 7409-05-10, pour la réalisation d'un audit de communication.

ADOPTÉ

7618-11-10 Autorisation de paiement à la firme Plania inc. – Analyse, rédaction et cartographie dans le cadre de l'élaboration du règlement de modification numéro 97-33 de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7508-08-10, adoptée le 10 août 2010, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Plania, pour l'élaboration du règlement de modification numéro 97-33, selon les honoraires à taux horaire suivants :

- 80,00\$/heure pour le travail effectué par madame Aurélie Lépinoux;
- 130,00\$/heure pour le travail effectué par monsieur François St-Germain;
- 230,00\$/heure pour le travail effectué par monsieur Daniel Gauthier;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 29 septembre 2010 (facture numéro F120-05071), relativement au mandat susmentionné, au montant de 4 682,36\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Plania, la somme de 4 682,36\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 7508-08-10, pour l'élaboration du

règlement de modification numéro 97-33 de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

7619-11-10 Autorisation de paiement à l'entreprise EnviroServices – Études environnementales associées aux travaux reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7445-06-10, adoptée le 16 juin 2010, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise EnviroServices, pour effectuer une étude environnementale associée aux travaux reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier, le tout pour une somme de 16 153,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 21 octobre 2010 (facture numéro 207-064), relativement au mandat susmentionné, au montant de 16 153,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise EnviroServices, la somme de 16 153,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 7445-06-10, pour effectuer une étude environnementale associée aux travaux reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier.

ADOPTÉ

7620-11-10 Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche – Règlement d'emprunt numéro 119

CONSIDÉRANT la réclamation détaillée datée du 3 novembre 2010, transmise par la Ville de Mascouche à la MRC Les Moulins, au montant de 15 004,84\$, dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 9 de l'annexe « D » du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins, stipulant que la Ville de Mascouche reçoit dans les trente (30) jours de la transmission de cette réclamation détaillée, les paiements de remboursement en provenance de la MRC et ce, jusqu'à concurrence de la dépense décrétée par le règlement numéro 119;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la Ville de Mascouche, la somme de 15 004,84\$, conformément à l'article 9 de l'annexe « D » du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-131 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 15 004,84\$, poste budgétaire 2610-421 «*Stabilisation Berges Mascouche*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7621-11-10 Autorisation de signature et mandat à la firme Evancic Perreault Robertson (EPR), comptables généraux accrédités - Proposition concernant la saisie des informations financières relatives au budget 2011 pour le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

CONSIDÉRANT QUE, pour le MAMROT, le budget 2011 demeure non consolidé;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 15 novembre 2010, présentée par monsieur Christian Pimparé, CGA, associé de la firme Evancic Perreault Robertson (EPR), au montant de 4 600,00\$, excluant les taxes, pour la saisie et l'adaptation des informations financières selon la nouvelle présentation exigée par le MAMROT, pour la présentation d'une version « projet pour discussions » et pour la transmission à l'attention de la MRC, du budget final non consolidé 2011;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins mandatent la firme Evancic Perreault Robertson (EPR), pour la saisie et l'adaptation des informations financières selon la nouvelle présentation exigée par le MAMROT, pour la présentation d'une version « projet pour discussions » et pour la transmission à l'attention de la MRC, du budget final non consolidé 2011, au montant de 4 600,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la proposition datée du 15 novembre 2010, présentée par monsieur Christian Pimparé, CGA, associé de ladite firme, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un document signifiant l'accord de la MRC Les Moulins aux conditions exposées dans la proposition datée du 15 novembre 2010, présentée par monsieur Christian Pimparé, CGA, associé de la firme Evancic Perreault Robertson (EPR).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-132 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 600,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7622-11-10 Résolution autorisant la signature d'une entente avec les MRC de la couronne Nord concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des MRC de la Couronne Nord d'adopter une entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la Couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce cadre, la MRC Les Moulins accepte de fournir les services du coordonnateur agréé par la Table des préfets et élus de la Couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce cadre, la MRC de Deux-Montagnes accepte de fournir les services matériels d'hébergement requis pour le fonctionnement de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord d'adopter un règlement intérieur permettant de gérer les activités de ladite Table des préfets et élus de la Couronne Nord;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que les MRC de la Couronne Nord adoptent et confirment leur acceptation des budgets 2011 de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve et confirme son acceptation de l'*Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la Couronne Nord*, jointe en annexe à la présente pour en faire partie intégrante, recommande et autorise le préfet et directeur général / secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, ladite entente inter-MRC.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve et confirme son acceptation du *Règlement intérieur de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord*, joint en annexe à la présente pour en faire partie intégrante, permettant au Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord de gérer les activités de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve et confirme son acceptation du *Contrat de travail* à intervenir entre la MRC Les Moulins et monsieur Charles Dubuc, joint en annexe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le *Budget coordonnateur – estimation budgétaire 2011*, joint en annexe à la présente pour en faire partie intégrante ainsi que la répartition par MRC;

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve et confirme le *Budget GMR 2011* préparé par la MRC de L'Assomption, joint en annexe à la présente pour en faire partie intégrante ainsi que la répartition par MRC.

ADOPTÉ

7623-11-10 Engagement de monsieur Charles Dubuc à titre d'employé contractuel de la MRC les Moulins

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7624-11-10 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins acceptant et approuvant les documents suivants :

- L'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la Couronne Nord;
- Le Règlement intérieur de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord;
- Le Contrat de travail à intervenir entre la MRC Les Moulins et monsieur Charles Dubuc;
- Le Budget coordonnateur – estimation budgétaire 2011 et la répartition par MRC;
- Le Budget GMR 2011 et la répartition par MRC;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'*Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la Couronne Nord*, la MRC Les Moulins accepte de fournir les services du coordonnateur agréé par la Table des préfets et élus de la Couronne Nord;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est engagé monsieur Charles Dubuc, à titre d'employé contractuel à compter du 3 janvier 2011, pour agir comme employé coordonnateur de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, conformément au contrat de travail joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. L'emploi est offert aux conditions et modalités stipulées audit contrat de travail.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, ledit contrat de travail.

ADOPTÉ

7624-11-10 Indexation des salaires

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la grille salariale soit majorée de 2% au 1^{er} janvier 2011.

ADOPTÉ

7625-11-10 Nomination des délégués de comté

CONSIDÉRANT les articles 128 à 131 du *Code municipal* relatifs à la nomination des délégués de comté;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE soient et sont nommées mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette, déléguées de comté. Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, est délégué ex-officio.

ADOPTÉ

7626-11-10 Entretien du terminus

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'offre de service de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne, à un tarif horaire de 10,00\$, excluant les taxes, pour une moyenne de 30 heures par semaine, le tout tel que décrit dans une offre de service datée du 17 novembre 2010, présentée par son président, monsieur Gilles Roseberry, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* s'engage à faire l'entretien des lieux sept (7) jours par semaine selon un horaire approuvé par le directeur général et secrétaire-trésorier. La présente entente sera valide du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

ADOPTÉ

7627-11-10 Entretien des abribus

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, datée du 17 novembre 2010, pour l'entretien hebdomadaire des vitres des abribus, au tarif de 4,00\$ l'unité, une fois par semaine, comprenant le nettoyage à pression mensuel des abribus, d'avril à septembre;

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soient et sont retenus pour l'entretien des abribus pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, aux tarifs de 4,00\$ l'unité, excluant les taxes, pour l'entretien hebdomadaire des vitres des abribus, comprenant le nettoyage à pression mensuel des abribus, d'avril à septembre, le tout conformément à l'offre de service datée du 17 novembre 2010, présentée par monsieur Gilles

Roseberry, président de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7628-11-10 Entretien des locaux du 148, rue Saint-André

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Roseberry, de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, offre ses services pour l'entretien ménager des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, au tarif de 240,00\$ par mois, excluant les taxes et incluant les produits de nettoyage;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soient et sont retenus pour l'entretien ménager des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, au tarif de 240,00\$ par mois, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 17 novembre 2010, présentée par son président, monsieur Gilles Roseberry, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7629-11-10 Entretien du système de climatisation et de chauffage au 148, rue Saint - André et au Terminus

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Climatisation Profair inc.* datée du 22 novembre 2010, pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Climatisation Profair inc.* datée du 22 novembre 2010, pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au terminus de Terrebonne, pour l'année 2011;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise *Climatisation Profair inc.* soient et sont retenus pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour l'année 2011, au montant de 100,00\$ par mois, excluant les taxes, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 22 novembre 2010 et signée par monsieur André Neveu, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les services de l'entreprise *Climatisation Profair inc.* soient et sont retenus pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au terminus de Terrebonne, pour l'année 2010, au montant de 100,00\$ par mois, excluant les taxes, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 22 novembre 2010 et signée par monsieur André Neveu, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7630-11-10 Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour 2011

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la MRC des Moulins adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2011, la cotisation annuelle étant de 1 724,31\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-133 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 724,31\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 “*Législation - associations*”, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7631-11-10 Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l’entrée en vigueur du règlement numéro 97-31 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir une nouvelle aire d’affectation industrielle au sud de l’Autoroute 640 sur le territoire de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur du règlement n° 97-31 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir une nouvelle aire d’affectation industrielle au sud de l’Autoroute 640 à Terrebonne* »;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 53.10 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu’une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d’urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d’urbanisme à la suite de l’entrée en vigueur du règlement numéro 97-31 modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉ

7632-11-10 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-118, 1001-120, 1001-132, 1001-134, 1001-135 et 1001-136 et du règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 1005-008 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-118, 1001-120, 1001-132, 1001-134, 1001-135 et 1001-136 et du règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 1005-008 de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Daniel L’Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d’aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1001-118, 1001-120, 1001-132,

1001-134, 1001-135 et 1001-136 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-008 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

7633-11-10 Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2010

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2010 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7634-11-10 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 17 novembre 2010

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole, tenue le 17 novembre 2010, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7635-11-10 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7636-11-10 Projet Hexagone –Portail des ressources culturelles Hexagone

CONSIDÉRANT QUE le portail Hexagone s'inscrit dans le plan d'action du CLD Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le portail Hexagone a été développé dans le cadre d'un partenariat entre les six MRC de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE près de 500 artistes, organismes et municipalités sont déjà membres du portail;

CONSIDÉRANT QUE le portail Hexagone reçoit en moyenne 1 600 internautes mensuellement;

CONSIDÉRANT QU'Hexagone permet à l'ensemble des ressources culturelles, artistiques et patrimoniales de toute la région de Lanaudière de disposer d'une visibilité accrue auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE le portail entame sa 4^e année d'existence;

CONSIDÉRANT QUE le comité Hexagone s'est doté d'un plan de développement marketing sur trois ans;

CONSIDÉRANT l'importance de bonifier les fiches des membres;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel de membres d'Hexagone pourrait être du double du nombre actuel;

CONSIDÉRANT QUE des mises à jour techniques s'imposent ;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Josée Beaupré, conseillère de la MRC Les Moulins est déjà déléguée pour agir à titre de représentante de la MRC Les Moulins à la table des partenaires d'Hexagone;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la table des représentants des partenaires du projet Hexagone à demander des subventions auprès de la Conférence régionale des élu(e)s Lanaudière et du ministère de la Culture et des Communications pour le développement de ce projet régional.

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE madame Marie-Josée Beaupré, conseillère de la MRC Les Moulins, soit et est autorisée à représenter la MRC Les Moulins à la table des représentants des partenaires d'Hexagone.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis relatifs à une demande d'aide financière à la Conférence régionale des élu(e)s Lanaudière et au Ministère de la culture et des communications, pour le projet de développement du projet Hexagone, le portail des ressources culturelles et patrimoniales de Lanaudière.

ADOPTÉ

7637-11-10 Autorisation de paiement - Aide financière de la MRC Les Moulins au projet : Éco-projets pour une communauté verte : Versement d'une subvention au Carrefour jeunesse-emploi Des Moulins

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7565-10-10, adoptée le 13 octobre 2010, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que le conseil de la MRC Les Moulins verse une somme ne dépassant pas 22 000\$, pour permettre la réalisation d'*Éco-projets pour une communauté verte* en collaboration avec Carrefour jeunesse-emploi Des Moulins et la Conférence régionale des élus de Lanaudière par l'intermédiaire du fonds régional d'investissement jeunesse.

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution numéro 7565-10-10, stipule qu'une somme représentant 60% de l'aide soit accordée lorsque Carrefour jeunesse-emploi Des Moulins aura signé l'entente avec la CRÉ Lanaudière et Forum Jeunesse Lanaudière.

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le Carrefour jeunesse-emploi Des Moulins et la CRÉ Lanaudière et Forum Jeunesse Lanaudière a été signée.

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Carrefour jeunesse-emploi Des Moulins la somme de 60% de l'aide financière.

ADOPTÉ

7638-11-10 Publicité – Nouveaux circuits

CONSIDÉRANT QUE la création de nouveaux circuits et la modification de plusieurs horaires et trajets;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans Le Trait d'Union pour un montant de 792,00\$, excluant les taxes et dans La Revue pour un montant de 835,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-134 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 627,00\$, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7639-11-10 Demande de dérogation de madame Véronique Dionne pour environ 8 semaines, à Montréal

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Dionne, a déposé une demande de dérogation afin de permettre afin de lui permettre de recevoir une formation en toilettage d'animaux, à Montréal, d'une durée d'environ 8 semaines, les dates pour le mois de décembre étant les 1^{er}, 2, 3, 8, 9, 10, 15, 16 et 17 décembre 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil accepte la demande de dérogation présentée par madame Véronique Dionne, afin de lui permettre de recevoir une formation en toilettage d'animaux, à Montréal, d'une durée d'environ 8 semaines, les dates pour le mois de décembre étant les 1^{er}, 2, 3, 8, 9, 10, 15, 16 et 17 décembre 2010.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Madame Micheline Mathieu, citoyenne de Terrebonne, demande quelques détails concernant certains points de l'ordre du jour.

7640-11-10 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier